

Conditions Générales de Vente (CGV)



Conférences CoFAM 2026

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente des accès au webinaire organisé par la Coordination Française pour l'Allaitement Maternel (CoFAM), association loi 1901 reconnue d'intérêt général.

Ce webinaire comprend une série de conférences et ateliers programmés entre mai 2026 et janvier 2027, animés par des personnes expertes et reconnues et visant à délivrer des connaissances actualisées et pratiques sur l'allaitement maternel.

2. Public concerné et objectifs

- Le webinaire s'adresse aux personnes professionnelles de la santé (IBCLC®, infirmiers, sages-femmes, pédiatres, etc.), de la périnatalité (employées de crèche, assistantes maternelles, etc.), aux membres d'associations de soutien à l'allaitement maternel et à toutes les personnes qui s'intéressent à l'allaitement. Il vise à renforcer les compétences et les pratiques autour de l'allaitement maternel.
- Un numéro d'enregistrement a été attribué par l'IBLCE® (International Board of Lactation Consultant Examiners®) pour l'ensemble des 10 conférences. Il permettra l'attribution de CERPs (Continuing Education Recognition Points) pour les IBCLC® (International Board Certified Lactation Consultants®), qui achèteront le programme complet. Les conférences peuvent être vendues à l'unité, mais sans attribution des CERPs pour les IBCLC®.

3. Tarifs et conditions particulières

Les tarifs, exprimés en euros (€), non soumis à la TVA, sont les suivants :

- Tarif public : 20€ par conférence, **non éligible à l'attribution de CERPs**

- Tarif membre adhérent : 130€ pour les 10 conférences, avec attribution de CERPs pour les IBCLC®.
Ce tarif peut donner accès à un dédommagement (voir 3.4).
- Tarif association adhérente : 160€ pour l'accès de 4 bénévoles par conférence pour les 10 sessions avec attribution de CERPs pour les IBCLC®.
- Pack personne non adhérente : adhésion + 10 conférences : 150€ avec attribution de CERPs pour les IBCLC®.
- Pack association non adhérente : adhésion + 10 conférences : 180€ pour l'accès de 4 bénévoles par conférence pour les 10 sessions avec attribution de CERPs pour les IBCLC®.

Ces tarifs seront applicables à partir de la date de lancement de la billetterie jusqu'au jour de la 1ère conférence.

D'autres packs à durée limitée seront proposés entre les sessions, avec un tarif dégressif, à partir de 7 conférences.

La qualité de membre adhérent ou d'association adhérente à la CoFAM devra être effective lors de l'inscription.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de garantir l'accès à des replay. Si cela devient possible, ces visionnages seront soumis à de nouvelles Conditions Générales d'Utilisation.

Chaque personne participant à la conférence doit être individuellement identifiable par la CoFAM avec son nom, prénom, mail et, le cas échéant, le numéro d'identification pour les IBCLC®.

3.1 Tarif public

Le tarif de base est de 20€ par conférence, sans possibilité d'attribution de CERPs.

Il est accessible à toute personne désirant assister à une ou plusieurs session(s) ponctuelle(s).

Le choix de la/des session(s) se fait au moment de l'achat.

3.2 Tarif adhérent

Ce tarif, d'un montant de 130€, est réservé aux membres 2026 de la CoFAM.

Il comprend l'accès à toutes les conférences, sans distinction, et l'attribution de CERPs pour les IBCLC®.

Un justificatif d'adhésion pourra être demandé.

3.3 Tarif association amie

Ce tarif de 160€, est réservé aux associations faisant partie du réseau de la CoFAM ayant adhéré en 2026.

Il permet l'accès à toutes les conférences pour 4 bénévoles de l'association et l'attribution de CERPs pour les IBCLC®.

Ces bénévoles peuvent être des personnes différentes d'une session à l'autre. Une personne de l'association devra être choisie pour rassembler les inscriptions et justifier la qualité des membres. Un formulaire sera mis à disposition pour cela.

3.4 Dédommagement lié aux Journées Nationales de l'Allaitement (JNA)

En raison de l'impossibilité d'attribuer les CERPs lors des JNA des 5 et 6 juin 2025, un dédommagement sera accordé aux IBCLC® participantes à ces journées selon les conditions suivantes :

- être consultante en lactation certifiée IBCLC® (une justification sera demandée) ;
- avoir participé aux JNA 2025 ;
- avoir rempli le questionnaire de dédommagement, ou nous avoir contacté pour obtenir les modalités de dédommagements.

Le dédommagement sera alors effectué sous forme de réduction par code promo, pour la commande du pack adhérent de 10 conférences. Seul ce pack sera éligible à l'attribution des CERPs.

Si vous n'avez pas reçu le questionnaire de dédommagement, vous pourrez toujours accéder à la réduction. Pour cela, merci de nous écrire directement à coordinationallaitement@gmail.com.

4. Modalités d'inscription, paiement et accès

- L'inscription se fait exclusivement en ligne via Hello Asso.
- Le paiement complet est requis pour valider l'inscription.
- Les personnes participantes recevront un lien sécurisé pour chaque session, accessible uniquement par elles.

5. Annulation et remboursement

5.1 Annulation par la personne participante

- Annulation possible sans frais, dans un délai de 15 jours après le paiement.
- Après ce délai, annulation possible uniquement sur présentation d'un justificatif professionnel ou médical :
 - Pour les conférences à l'unité :
 - Aucun remboursement ne sera effectué après la date de la conférence ;
 - Si le justificatif est valide, un remboursement complet de la session pourra être effectué.

- Pour le programme individuel de 10 conférences :
 - Remboursement possible si le justificatif concerne 4 dates ou plus. Il pourra être effectué au prorata du pack, soit 13 euros par session.
- Pour le programme 10 conférences pour les associations amies :
 - Un remboursement pourra être envisagé si le justificatif concerne 4 bénévoles pour 4 dates ou plus. Il s'effectuera à hauteur de 16€ par conférence.

5.2 Annulation par l'association

- En cas d'annulation d'une session, les personnes participantes seront informées dès que possible, idéalement dans minimum 7 jours avant la conférence.
- Un report pourra être programmé. Le cas échéant, un remboursement du prix de la conférence (20€ à l'unité, 13€ pour le pack individuel, 16€ pour le pack association amie) sera proposé.

6. Attribution et modalités de délivrance des CERPs

- **ATTENTION : LES CERPS NE SERONT ATTRIBUÉS QUE POUR LE PACK DE 10 CONFÉRENCES. LES SESSIONS À L'UNITÉ NE SONT PAS ÉLIGIBLES.**
- Les CERPs seront attribués aux personnes participantes ayant validé les sessions conformément aux critères définis par l'International Board of Lactation Consultant Examiners (IBLCE®), notamment en répondant à un quiz de fin de formation.
- La présence est vérifiée par contrôle d'accès et/ou questionnaire d'évaluation à la fin de chaque session.
- Les CERPs seront délivrés sous forme de certificat envoyé par email dans un délai de 8 semaines après la fin du cycle de formation (14 janvier 2027).
- Les personnes participantes sont responsables de fournir une adresse email valide et de vérifier la réception du certificat.
- Nous réfléchissons à un système qui permettrait de recevoir les CERPs en cours de programme, avec un tarif adapté et un nombre de CERPs correspondant aux conférences restantes.

Uniquement pour le programme 10 conférences :

La CoFAM a été reconnue par l'International Board of Lactation Consultant Examiners® (IBLCE®) en tant que Prestataire Privilégié pour le programme de points de reconnaissance de l'éducation continue (CERP) répertorié. La détermination de l'éligibilité aux CERP ou du statut de prestataire CERP ne signifie pas que l'IBLCE® confirme ou évalue la qualité de la formation. INTERNATIONAL BOARD OF LACTATION CONSULTANT EXAMINERS®, IBLCE®, INTERNATIONAL BOARD CERTIFIED LACTATION CONSULTANT® et IBCLC® sont des marques déposées de l'International Board of Lactation Consultant Examiners.

7. Responsabilité

- L'association met tout en œuvre pour assurer la qualité et la continuité du webinaire. Elle ne pourra être tenue responsable des interruptions techniques indépendantes de sa volonté.
- Contenu des sessions : la CoFAM s'engage à vérifier les Déclarations d'Intérêts des intervenantes et des intervenants, avec une vigilance particulière sur le respect du Code de l'OMS.
Elle ne pourra être tenue responsable si, malgré les vérifications, un contenu ou un commentaire d'un ou d'une intervenante vient à dépasser le cadre du contrat les unissant.

8. Protection des données personnelles

Les données recueillies sont indispensables à la gestion des inscriptions et au suivi pédagogique. Elles seront traitées conformément au RGPD et uniquement pour usage interne à la CoFAM

9. Droit applicable et litiges

- Le présent contrat est soumis au droit français.
- En cas de litige, une médiation sera privilégiée avant toute procédure judiciaire.

10. Propriété intellectuelle

- Tous les contenus diffusés dans le cadre du webinaire (présentations, vidéos, documents, supports pédagogiques, enregistrements) sont la propriété exclusive de la CoFAM ou des personnes intervenantes, sauf mention contraire.
- Toute reproduction, représentation, diffusion, ou utilisation des contenus, en tout ou partie, sans autorisation écrite préalable de l'association ou de la personne intervenante est strictement interdite.
- Les personnes participantes s'engagent à ne pas enregistrer, photographier, capturer, copier ou redistribuer les contenus à des tiers.
- Cette protection vise à garantir la qualité et l'intégrité des formations ainsi que le respect des droits d'auteurs et des intervenants.

**Coordination Française pour l'Allaitement Maternel
CoFAM**

Édité le 03/04/2026

20 rue Henri Latouche 92290 Châtenay-Malabry
Association à but non lucratif - RNA : W751183653
Siret 431 817 105 00049 - NAF : 94.99Z

